

[Accueil](#)

[Vie municipale](#)

[Finances - Budget](#)

[Subventions](#)

Subventions

Subventions aux associations

Les communes de plus de 3500 habitants doivent, en application du décret du 17 juillet 2006 précisé par arrêté du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative du 25 septembre 2006, publier sur un site internet la liste annuelle des organismes - associations et fondations d'utilité publique - auxquels elles ont attribué une subvention, versée sous forme monétaire ou consentie sous forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature.

Subventions attribuées

[Subventions 2019](#) 160 ko

[Subventions 2018](#) 154 ko

[Subventions 2017](#) 499 ko

[Subventions 2016](#) 495 ko

Demandes

Les associations ayant leur siège à Lorient peuvent demander une subvention à la Ville. Cette subvention vise à les aider à assurer le fonctionnement normal de leur activité ou à mettre en place un projet spécifique. Les dossiers de subventions **sont disponibles en ligne dans l'été et doivent être retourné avant la fin du mois de septembre** chaque année pour l'année suivante.

La Ville invite les associations à créer un "compte association" sur Dem@t.

[Accéder au portail de démarches en ligne](#)

Engagements financiers de la collectivité

[Engagements financiers 2022](#) 555 ko

[Engagements financiers 2021](#) 533 ko

[Engagements financiers 2020](#) 562 ko

[Engagements financiers 2019](#) 292 ko

[Engagements financiers 2018](#) 786 ko

Fonds de participation des habitants

Faites vivre votre quartier ! Le Fonds de participation des habitants (FPH), c'est un coup de pouce à votre envie d'agir. La Ville de Lorient accompagne les initiatives d'habitants qui visent à créer du lien social dans les quartiers. [En savoir plus sur le FPH](#)